


Soutien concernant l'environnement et les déchets solides

Aperçu des services offerts aux Premières Nations régies par l'Accord-cadre

Le Centre de ressources (CR) s'est engagé à aider les communautés en développement et opérationnelles à améliorer la gouvernance environnementale dans les réserves. Le CR continue d'offrir de la formation, de l'assistance technique et, dans certains cas, du soutien financier pour les activités et les problèmes liés à l'environnement et à la gestion des déchets solides.


 **Évaluation environnementale de sites (ÉES)** – La phase I de l'ÉES examine les activités historiques qui se sont déroulées sur les terres de réserve d'une Première Nation avant le transfert de la compétence de gestion des terres du Canada à la Première Nation, ce qui permet d'identifier les zones potentiellement contaminées. Les phases II et III de l'ÉES, qui comprennent de l'échantillonnage, servent à déterminer s'il existe réellement de la contamination, son étendue et les options de restauration. Les spécialistes de l'environnement et de l'application des lois du CR offrent du soutien aux Premières Nations au cours des différentes phases du processus d'ÉES de la façon suivante :

Assistance technique pendant le processus d'ÉES


- Examiner l'énoncé des travaux et formuler des commentaires à cet égard
- Examiner les propositions et recommander un expert-conseil pour réaliser l'étude
- Examiner et commenter le projet de rapport et le rapport final
- S'assurer que Services aux Autochtones Canada (SAC) s'acquitte de ses responsabilités énoncées dans l'Accord-cadre concernant les questions environnementales sur les terres de réserve

Document d'orientation de la phase I de l'ÉES

- Document élaboré en collaboration avec SAC pour s'assurer que l'ensemble du personnel du CR et le personnel régional ont une compréhension claire du processus de la phase I de l'ÉES
- Établir clairement l'objectif, la zone d'étude, les tâches et les rôles de chacun dans la phase I de l'ÉES
- Établir un processus de résolution des différends afin de résoudre en temps opportun toutes les préoccupations ou tous les problèmes identifiés

 **Plans de gestion environnementale (PGE)** – Un PGE examine les problèmes environnementaux sur les terres de réserve d'une Première Nation opérationnelle et propose des stratégies pour gérer ou résoudre ces problèmes. En 2018, dans le cadre du programme de financement collaboratif du CR concernant les PGE, 60 000 \$ ont été versés à 6 Premières Nations opérationnelles travaillant en groupes de collaboration pour achever leurs PGE respectifs. Après l'achèvement des PGE, au début de 2019, une évaluation des besoins a été menée pour déterminer si le financement versé pour le développement des PGE était suffisant et si les Premières Nations avaient besoin de soutien supplémentaire pour leur PGE. Cela a permis au CR d'obtenir 20 000 \$ de financement supplémentaire par Première Nation pour le développement du PGE, ainsi que 120 000 \$ de financement par Première Nation pour les soutenir au cours de leur première année de mise en œuvre du PGE. En 2019, douze autres Premières Nations opérationnelles ont chacune reçu 80 000 \$ pour le développement de leur PGE et travaillent actuellement à l'élaboration de leurs plans. Dix Premières Nations opérationnelles supplémentaires ont reçu l'approbation pour recevoir du financement de développement du PGE en 2020, et toutes les Premières Nations ayant achevé un PGE dans le cadre du programme de financement collaboratif seront admissibles à un financement de 120 000 \$ pour soutenir la première année de mise en œuvre de leur PGE.

Soutien concernant l'environnement et les déchets solides

 **Lois environnementales** – Les spécialistes de l'environnement et de l'application des lois du CR ont pour mandat d'aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois environnementales de la façon suivante :

Déterminer le besoin de lois environnementales

Fournir des exemples de lois environnementales adoptées par d'autres Premières Nations


Examiner et fournir des commentaires sur les projets de lois sur l'environnement*

Fournir des conseils pour l'application des lois environnementales

Fournir des conseils en cas de contestation des lois environnementales devant les tribunaux*

Collaborer avec les organismes fédéraux et provinciaux pour promouvoir la reconnaissance des lois environnementales des PN régies par un code foncier

* Le soutien du CR aux lois environnementales ne remplace pas la nécessité pour une Première Nation d'obtenir des conseils juridiques indépendants, mais peut aider à réduire les frais juridiques liés à l'élaboration des lois environnementales ou à leur éventuelle contestation devant les tribunaux.

 **Gestion des déchets solides** – La gestion des déchets solides est l'une des principales préoccupations environnementales des communautés des PN. C'est un problème croissant et incontournable qui nécessite une gestion stratégique pour assurer la protection de l'environnement et la sécurité des communautés. La spécialiste des déchets solides du CR peut aider dans les domaines suivants :

Planification de la gestion des déchets solides

Élaboration de lois sur la gestion des déchets solides


Création et amélioration des programmes de réacheminement

Initiatives de réduction des déchets

Soutien à l'avancement de partenariats efficaces et d'ententes de services de type municipal

Analyse et amélioration de la conformité et de l'application des lois liées aux déchets solides

Des cours en ligne sur la gestion des déchets solides sont accessibles sur le site Web du CR et un programme de financement est disponible pour des projets communautaires des PN opérationnelles et en développement. Seize projets ont été financés en 2019-2020, allant de 15 000 \$ à 78 000 \$, et une somme totale de 750 000 \$ a été versée directement aux communautés signataires de l'Accord-cadre.

 **Soutien direct à la communauté (individuel)** – Le personnel du CR est disponible pour aider les communautés directement sur diverses questions et initiatives liées à l'environnement et aux déchets solides. Si vous êtes intéressé par ce service, nous vous invitons à nous contacter et nous pouvons fixer un moment pour discuter de vos besoins et du soutien que nous pouvons fournir.

 **Pour plus d'information, veuillez nous contacter par l'entremise de votre technicien ou du gestionnaire des services de soutien technique :**

Jennifer Predie
Spécialiste de l'environnement et
de l'application des lois
Cell. : (705) 203-0597
Jennifer.Predie@labrc.com

Stefanie Recollet
Spécialiste des déchets solides
Cell.: (705) 822-8875
Stefanie.Recollet@labrc.com